



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix huit du mois de septembre à dix neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	
Claude MICHEL		Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise POBEAU	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean Luc REBY

Point n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 juillet 2009

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Travaux en cours

1. Terrain Vincent (Futur emplacement de la maison de santé)

Les employés ont effectué la démolition des maisons et le hangar a été démonté.

Les cuves ont été déterrées.

Une première étude de sol a mis en évidence un sol "argileux mouillant" une autre étude plus approfondie est en cours.

Des matériaux ont été récupérés et des offres de particuliers sont parvenues pour l'achat de certains matériaux.

2. Travaux au foyer rural

Les travaux de mise en peinture sont terminés. Il ne reste plus qu'à finir l'aménagement de la cuisine avec notamment le branchement du lave-vaisselle et le rangement de la vaisselle dans le local dédié. Des claustras seront également mises en place pour occulter la vue sur les cuisines et la plonge.

3. Cimetière

L'aménagement d'une partie du cimetière pour le CHSI est en cours.

4. Travaux ancienne école

Le compteur EDF doit être enlevé pour permettre à l'électricien de poursuivre son travail.

Un branchement informatique est en cours.

5. Lavage des vitres

Une consultation auprès de plusieurs prestataires a été demandée pour l'entretien des vitres de l'ensemble des bâtiments communaux (école, mairie, foyer rural...).

L'offre de la Société ONET pour un montant de 1 000 € est retenue.

Cette prestation sera désormais budgétisée tous les deux ans.

POINT N°3 : Pandémie grippale

Françoise POBEAU informe le conseil que les mesures préconisées ont été mises en place à l'école (masques, solution hydro-alcoolique...).

POINT N °4 : Maison Bourbonnaise

Thierry AUDOUIN informe le conseil que Mme Chassaing représentant les pèlerins de St Jacques de Compostelle a téléphoné pour savoir où en était le projet.

Des devis de réfection du gros œuvre (toiture, maçonnerie...) pour un montant de 30 000 € sont parvenus.

Les travaux intérieurs seraient confiés aux employés communaux.

Une subvention de l'ordre de 12 000 à 15 000 € sera octroyée par l'association des pèlerins ainsi que l'équipement mobilier du gîte.

Le conseil municipal décide que le commencement des travaux aura lieu en mars 2010, pour une ouverture du local en mars 2011.

POINT N °5 : Occupation des salles - associations - règlement intérieur

Bernadette ACCOLAS informe le conseil qu'une commission s'est réunie pour arrêter une convention de mise à disposition des salles.

Cette convention institue pour **les particuliers** le versement d'une caution. Une attestation d'assurance (responsabilité civile) sera également à fournir, que ce soit pour les associations et les particuliers.

Lors de cette réunion des tarifs de location ont été proposés :

Salle des Fêtes

Caution : 300 €

Tarif de location :

	Journée	Week-end	Location vaisselle
Habitant d'Ainay	80 €	160 €	Forfait de 50 €
Hors Ainay	100 €	200 €	
Associations	Gratuit		

Maison des Chaumes

Caution : 150 €

Tarif de location :

	Journée	Week-end
Habitant d'Ainay	50 €	100 €
Hors Ainay	60 €	120 €
Associations	Gratuit	

Les nouveaux tarifs des salles sont mis en place au 1er janvier 2010. Le forfait de location de la vaisselle est mis en place dès maintenant.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces tarifs.

POINT N °6 : Locatifs des garages

Françoise POBEAU informe le conseil qu'un travail a été mené en ce qui concerne les locataires (garages et appartements).

Il s'avère que tous n'ont pas d'assurance pour le local qu'ils utilisent. Afin de prévenir d'éventuels dommages, une attestation d'assurance sera demandée à tous.

POINT N °7 : Questions diverses

1. Loyer logement situé au dessus de la poste

Le conseil municipal à l'unanimité décide que le montant de la location annuelle est fixé à 370€ dont 15€ de charges (eau et assainissement).

2. Subvention

Le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour le Centre Social de Meaulne d'un montant de 553,50 €.

3. Subvention exceptionnelle

Le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord qu'une subvention exceptionnelle de 150€ soit attribuée à l'association Ainay Loisirs et Fêtes en remboursement du versement de primes pour la course cycliste du 14 août.

4. Ecriture d'ordre

Une erreur s'étant glissée lors de la réalisation du budget 2009 pour l'Atelier Relais, le Conseil Municipal donne son accord pour la régularisation de cette opération par un jeu d'écritures comptable.

5. Etude pour un chauffage collectif

Le Conseil Municipal est informé que le SIEGA propose des études gratuites pour l'installation de chaufferie aux énergies nouvelles. Plusieurs communes du pays de Tronçais se sont positionnées.

Le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette étude et charge Gérard REVIDON de donner suite à ce projet.

6. Stationnement dans la grande rue

Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un riverain qui se plaint des abus de stationnement dans la grande rue.

Après avoir écouté les explications de M. Jean-luc REBY, le conseil municipal décide d'interdire totalement le stationnement dans cette rue. Une signalisation et une modification de l'arrêté doivent intervenir dans les prochains jours.

Monsieur le Maire précise qu'il va réunir prochainement la commission chargée de la sécurité routière pour revoir les problèmes d'abus de stationnement et de vitesse dans le bourg.

7. Nuisances diverses

Des habitants ont signalé des nuisances sonores liées à l'utilisation de deux roues à certaines heures, notamment la nuit.

D'autre part les jeux du square Chambon ont été déboulonnés intentionnellement.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de signaler à la gendarmerie les incivilités liées aux bruits et à la vitesse et de porter plainte pour les dégradations volontaires qui ont eu lieu au square Chambon.

8. Ecole

Corinne TREBOSC informe le conseil municipal que la rentrée s'est bien passée. 96 élèves sont présents contre 91 l'année passée.

Trois nouvelles institutrices ont pris leur poste.

9. Stationnement réservé aux handicapés

Deux places seront marquées au sol près du foyer rural. Le marquage du stationnement réservé sur la place du Faubourg sera refait.

10. Ancienne fontaine

Le conseil municipal souhaite que des démarches soient entamées pour vendre l'ancienne fontaine.

11. Site Internet

L'élaboration d'un site Internet est confiée à Christophe CINIÉ.

**Le prochain conseil municipal est fixé
Le vendredi 16 octobre 2009 à 19h**

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.